

FONDS de DOTATION « PROVINCE DE FRANCE DE L'ICRSP »

LABARDE – 82150 ROQUECOR

SIRET: 828 967448 00014

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 12 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre, les administrateurs du Fonds de Dotation se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

Étaient présents :

- M. Louis VALADIER, son Président
- M. Éric BOINET, son trésorier
- M. Gilles GUITARD, son secrétaire

Monsieur André Lépine, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent, excusé.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et du rapport d'activité de l'exercice clos le 31 juillet 2019 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus au Trésorier
- Questions diverses.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité et les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2019 tels qu'ils sont présentés et font apparaître un excédent de 31 123,47 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Le Conseil d'administration décide d'affecter en report à nouveau la totalité de l'excédent de l'exercice, soit 31 123,47 €.

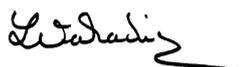
TROISIÈME RÉOLUTION

Le Conseil d'administration donne quitus de sa gestion au Trésorier.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir les formalités nécessaires.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les membres présents du Conseil d'administration.


Le Président


Le Trésorier


Le secrétaire

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2018-2019

Rapport présenté à la séance du 12 novembre 2019 du conseil d'administration :

1. Préambule.

Ce rapport concerne l'activité du fonds pour l'exercice comptable du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019

2. Fonctionnement du Fonds.

Pour mémoire, le Fonds est consommable (article 1 des statuts).

Les ressources collectées par le Fonds au cours de l'exercice s'élèvent à 522 770,28 € se répartissant de la manière suivante :

- Dons et libéralités : 522 626,28 €
- Produits exceptionnels : 144 €.

Le fonds a trouvé son rythme de fonctionnement avec un sain équilibre entre les ressources collectées auprès du public – et dont les chiffres sont précisés ci-dessus –, et les subventions accordées aux personnes morales.

3. Personnes morales bénéficiaires

Étant donné la proximité des objets des associations et les demandes effectuées, quatre **associations** ou **personnes morales** ont retenu l'attention du fonds de dotation pour pouvoir bénéficier de la redistribution des dons reçus pour cet exercice comptable.

Ces associations sont :

- L'Association des Amis de la Province de France de l'ICRSP, fondatrice du présent fonds de dotation, afin qu'elle puisse accomplir son objet étant donné les dépenses mensuelles au niveau national. Cette aide comprend la redistribution des dons que les Amis de la Province de France de l'ICRSP apportent au niveau local au fonds de dotation.

- L'association Œuvre salésienne. Un exemplaire des statuts avait été remis au CA. L'objet avait été à l'unanimité jugé compatible avec l'objet du fond de dotation et éligible à la redistribution.

- L'association des amis des Côtes. Un exemplaire des statuts avait été remis au CA. L'objet avait été à l'unanimité jugé compatible avec l'objet du fond de dotation et éligible à la redistribution.

- L'association Formation ICRSP, orientée vers la formation des étudiants français, pour aider à la formation des 30 étudiants français qu'elle prend en charge partiellement. Son objet avait à l'unanimité été jugé compatible avec l'objet du fond de dotation et éligible à la redistribution.

4. Actions financées par le Fonds

Les **montants distribués** par le fonds à ces personnes morales sont les suivants:

- L'Association des Amis de la Province de France de l'ICRSP a bénéficié de subventions à hauteur de 426 355,80 € ;
- L'association Œuvre salésienne a bénéficié de subventions à hauteur de 6 485,08 € ;
- L'association des amis des Côtes a bénéficié de subventions à hauteur de 15 000 € ;
- L'association Formation ICRSP a bénéficié de subventions à hauteur de 29 286,74 €.

**FONDS DE DOTATION DE LA PROVINCE
DE FRANCE DE L'ICRSP
MAISON SAINT-LOUIS
LIEUDIT LABARDE
82150 ROQUECOR
SIRET 828 967 448 000 14**

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE
DU 1^{ER} AOUT 2018 AU 31 JUILLET 2019**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2019

(PERIODE DU 1^{ER} AOUT 2018 AU 31 JUILLET 2019)

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION relatifs à l'exercice clos le 31 Juillet 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

1. OPINION

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice, tels qu'ils se présentent :

- Total du bilan :	39.597,43 Euros
- Total du compte de fonctionnement :	522.770,28 Euros
- Résultat de l'exercice (Excédent) :	(+) 31.123,47 Euros

2. FONDEMENT DE L'OPINION

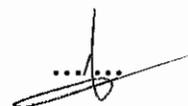
2.1. REFERENTIEL D'AUDIT :

Nous avons effectué notre audit, selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie "RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS" du présent rapport.

2.2. INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Août 2018 à la date d'émission de notre rapport et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.



2.3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations, ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

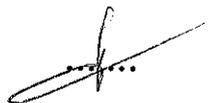
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DU FONDS DE DOTATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



5. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives, lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de Dotation.

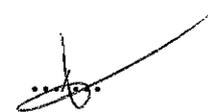
Dans le cadre d'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative, provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

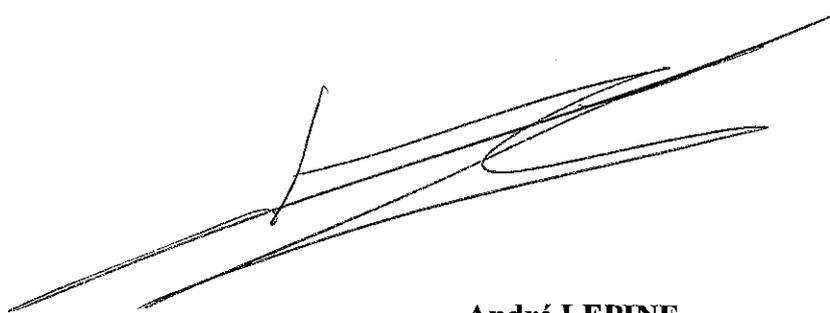
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport, sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

LYON, le 6 Novembre 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'André Lepine'.

André LEPINE
Commissaire aux Comptes

ANNEXES

BILAN ACTIF

Du 01/08/2018 au 31/07/2019

ACTIF	Valeurs au 31/07/19			Valeurs au 31/07/18
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 850,00		22 850,00	
TOTAL (I)	22 850,00		22 850,00	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				
Autres créances (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	16 747,43		16 747,43	10 623,96
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	16 747,43		16 747,43	10 623,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	39 597,43		39 597,43	10 623,96
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 01/08/2018 au 31/07/2019

PASSIF	Valeurs au 31/07/19	Valeurs au 31/07/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	4 623,96	5 026,06
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	31 123,47	-402,10
SITUATION NETTE	35 747,43	4 623,96
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	35 747,43	4 623,96
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 850,00	6 000,00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	3 850,00	6 000,00
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	39 597,43	10 623,96
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	3 850,00	6 000,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMpte DE Résultat

Du 01/08/2018 au 31/07/2019

CHARGES (hors taxes)	Exercice du 01/08/18 au 31/07/19			Exercice N-1
	Achats	Var. Stocks	Total	01/08/17 au 31/07/18
Charges d'exploitation (I)				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes *			22 981,19	9 198,96
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			462 127,62	476 470,40
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)			485 108,81	485 669,36
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (2)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion			6 500,00	
Sur opérations en capital			38,00	74,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			6 538,00	74,00
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôt sur les bénéfices (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)			491 646,81	485 743,36
BÉNÉFICE (3)			31 123,47	
TOTAL GÉNÉRAL			522 770,28	485 743,36
* Y compris :				
- redevances de crédit-bail mobilier				
- redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées				
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de			-6 394,00	

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/08/2018 au 31/07/2019

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 01/08/18 au 31/07/19	Exercice N-1 01/08/17 au 31/07/18
Produits d'exploitation (I)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	522 626,28	485 312,81
Sous-total B	522 626,28	485 312,81
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I) (A+B)	522 626,28	485 312,81
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		28,45
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		28,45
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	144,00	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)	144,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	522 770,28	485 341,26
PERTE (3)		402,10
TOTAL GÉNÉRAL	522 770,28	485 743,36
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		-74,00